

DEPARTEMENT

YONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE SUR YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 janvier 2024

Nombre de membres		
afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	22

Date de convocation

19 janvier 2024

Objet de la délibération

Modification du règlement  
intérieur de la bibliothèque

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 janvier à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire.

Présent(e)s : Mme NAZE, Mme SIMON, M. ALLUIN, Mme ZEPPA, M. FERNANDÈS, M. LOISEAU, Mme PELTIER, Mme HOURLIER, Mme AUTRET, M. BRIET, Mme RICHARDSON, M. PÉANNE, M. PARCINEAU, M. HERVÉ, M. BURGUIÈRE, M. THOMAS, Mme LOPEZ.

Absent(e)s excusé(e)s : M. KASPAR (pouvoir à Mme NAZE), M. COCHARD (pouvoir à M. ALLUIN), Mme LETIN (pouvoir à Mme AUTRET), M. VERGNAUD (pouvoir à Mme SIMON), M. BOUREL, Mme GOBET (pouvoir à M. PARCINEAU), Mme SZEWZYK, M. ANDRÉ.

Absent(e)s : Mme ROLLOT, M. BOULLEAUX, Mme EL HAOUCHI, Mme BERTRAND.

Secrétaire de séance : M. Éric PEANNE, qui accepte, est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

A l'occasion de la création de la ludothèque, les conditions de prêt des jeux de société doivent être précisées dans le règlement intérieur qui a en outre bénéficié d'un rapide toilettage.

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la commission des affaires culturelles, tourisme et jumelages réunie le 9 janvier 2024

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** le règlement intérieur de la ludo-médiathèque Jorge Semprùn annexé à la présente délibération
- **CHARGE** Mme la Maire de son application.

Le Secrétaire  
Éric PÉANNE



La Maire  
Nadège NAZE

